

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de Marcey-les-Grèves

**NOMBRE DE  
MEMBRES**

En exercice : 15

Présents : 13

Nombre de suffrages :  
14Date de convocation  
06/01/2023Date d'affichage  
06/01/2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix janvier, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme ROUSSEL Elise.

**Etaient présents :**

M. BAILLARD Christian, Mme CHIVET Emmanuelle, Mme DESVOYS Emilie, M. GAILLARD Christian, M. HAILLOT Gérald, Mme HELARY Fabienne, Mme LAGOUTTE Sandra, Mme LESOUEF Magali, M. MORIN Joël, M. PELLE David, Mme POIRIER Isabelle, M. RIVEY Laurent, Mme ROUSSEL Elise

**Procurat ion(s) :**

Mme GIROT Magali donne pouvoir à Mme ROUSSEL Elise

**Etai(ent) absent(s) :****Etai(ent) excusé(s) :**

Mme GIROT Magali, M. LENOBLE Joël

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Sous-Préfecture le :

et publication du :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LESOUEF Magali

**Objet : Electricité salle communale**

Par délibération du 10 décembre 2022, le conseil municipal a décidé de facturer l'électricité de la salle à prix coûtant portant ainsi le prix du kwh à facturer aux locataires à 0.34 €.

Mme le maire indique que l'application de ce tarif génère un montant supérieur au prix de la location de la salle et propose au conseil municipal de ne répercuter au locataire que la part relative à la consommation et aux taxes qui s'y appliquent hors abonnement.

Après délibération, le conseil municipal est favorable à cette proposition, annule la délibération 7.1-22-10/65 et fixe à 0.20 € le prix du Kwh à facturer au locataire.

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire :

Élise ROUSSEL

